

DVT

DISPOSITIF DE VALORISATION
TERRITORIALE

COMITÉ RÉGIONAL

VOTRE FEUILLE DE ROUTE
2024

Handi
Sport 
FÉDÉRATION FRANÇAISE

 AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



DVT

DISPOSITIF DE VALORISATION
TERRITORIALE

COMITÉ RÉGIONAL

VOTRE FEUILLE DE ROUTE
2024



Passez à l'action pour votre demande de subvention 2024 !

La Fédération Française Handisport valorise les actions locales et favorise le développement du projet sportif fédéral au travers du Dispositif de Valorisation Territoriale (DVT) financé par l'Agence nationale du Sport.

Le DVT est un outil de dialogue et d'accompagnement financier de vos actions.

L'analyse de votre projet de développement, et des actions que vous porterez dans les thématiques du projet fédéral [CAP24](#), déterminera le montant de votre subvention.



Retrouvez le DVT sur le site fédéral : dvt.handisport.org

Sommaire

PRÉSENTATION

Rôles des acteurs du DVT	04
La commission nationale d'évaluation	05
ANS & projets sportifs fédéraux.....	06
Les moyens financiers alloués au DVT	07
Projet sportif territorial & sports prioritaires	08
Les prérequis du comité régional	09
Critères d'évaluation	10
Engagement dans la vie fédérale	11
Outre-Mer	12
Ce qui change en 2024 & 2025	13
Sports délégués à d'autres fédérations et fédérations conventionnées	14

VOS ACTIONS

Rappels.....	15
Nos conseils.....	16
Développement de la pratique Sport pour tous.....	17
Promotion du Sport Santé	25

Accession au sport de haut niveau	26
Éthique & Citoyenneté	28

EN SAVOIR PLUS

Votre année DVT 2024.....	29
Mon parcours sur l'extranet.....	30
Mon parcours sur le Compte Asso	31
Relances "Le Compte Asso"	32
Ma demande 2024 sur le Compte Asso.....	33
Les guides du Compte Asso	34
Projets sportifs territoriaux.....	35
ANS, emploi & professionnalisation.....	37
ANS Équipements	38
Vos contacts.....	39



Réalisation : Commission nationale DVT & Service communication FF.Handisport, Février 2024

Crédits photos : G.Picout, D.Echelard, CRH & CDH

Rôle des acteurs du DVT

Une **commission nationale** étudie l'ensemble des dossiers et propose un montant d'aide à l'ANS.

Les référents régionaux de la Direction Technique Nationale vous accompagnent.

COMITÉ RÉGIONAL

PORTE D'ENTRÉE DU DISPOSITIF

Projet sportif régional

Accompagnement CDH
Analyse CDH

ACCOMPAGNEMENT
& ÉVALUATION

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

RELAIS LOCAL

Projet de développement

Accompagnement et analyse des demandes des clubs

ACCOMPAGNEMENT
& ÉVALUATION

CLUBS

ACTEURS DE TERRAIN

Projet associatif

La FFH auprès des sportifs et sportifs en devenir
1 à 3 action(s) proposée(s)

ACCOMPAGNEMENT
& ÉVALUATION

La commission nationale d'évaluation

La commission étudie l'ensemble des dossiers et propose un montant d'aide à l'Agence Nationale du Sport.

PRÉSIDENTENCE



Président de la commission
Habd-Eddine SEBIANE



Présidente de la Fédération *
Guislaine WESTELYNCK



Président du Comité d'Éthique
Bernard COURBARIAUX

REPRÉSENTANTS • TERRITOIRES



Représentant d'un comité régional *
Laurent THOMAS



Représentante d'un comité départemental *
Nathalie LAURENT



Représentant équipe technique régionale
Joffrey TREGOAT



Représentant club
Stéphane CHEMIN



Représentant Outre-mers
Jean-Claude BUSSY

REPRÉSENTANTS • DTN



Directeur Technique National
Grégory SAINT-GÉNIÈS



Référent régional *
Christophe CARAYON



Référent régional *
Cédric GARREAU



Référente régionale *
Myriam LEGRAS



Référent régional *
Emmanuel BUCHOUD

** Par déontologie, les membres de la commission ne doivent pas être titulaires d'un mandat électif au comité directeur fédéral, seule la présidente de la FFH est membre de droit.*

** Les référents régionaux ne prennent pas part au vote*

ANS & projets sportifs fédéraux

L'enveloppe budgétaire allouée par l'Agence nationale du Sport au DVT est en partie conditionnée par le respect des objectifs et critères suivants :

- **Décliner les projets sportifs fédéraux** dans les ligues, comités et clubs
- **Augmenter le nombre de licences**
- **Répartir les montants alloués**, objectifs :
50 % Comités et ligues / 50 % Clubs en 2024
- **Lisser les hétérogénéités régionales**
- **Veiller à la transparence** des critères d'évaluation
- **Répondre aux grandes priorités** : développement des pratiques, promotion du sport santé, éthique & citoyenneté, accession au sport de haut niveau
- **Encourager les pratiques féminines**
- Référencer les clubs bénéficiant d'une aide ANS dans le **HandiGuide des Sports**

À SAVOIR : une attention particulière est portée aux territoires ultramarins ainsi qu'aux territoires carencés.



Les moyens financiers alloués au DVT

Repères 2023 : **136 000 €** FFH + **1 895 900 €** ANS = **2 032 900 €**



Des moyens fédéraux,
financiers, techniques
et humains

Part fédérale

Des crédits alloués
en gestion par l'Agence
nationale du Sport

Part ANS

ATTRIBUTIONS 2023

51,5 % COMITÉS
48,5 % CLUBS



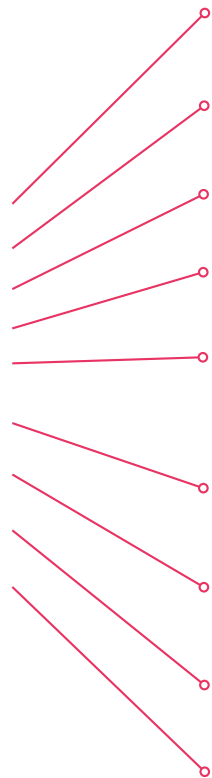
OBJECTIF 2024

49 % COMITÉS
51 % CLUBS

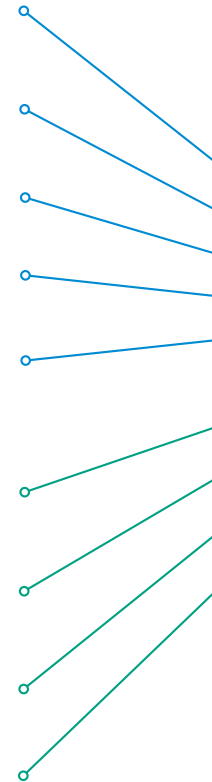
Projet sportif territorial & sports prioritaires

Vos actions dans les sports prioritaires sont davantage valorisées.

9 sports prioritaires dans votre région



- Athlétisme**
- Cyclisme**
- Natation**
- Tennis de table**
- Sports d'hiver**
-
-
-
-



5 sports prioritaires fédéraux

4 sports prioritaires régionaux

Un choix concerté entre comité régional et comité départemental.

Chaque comité départemental peut choisir un sport prioritaire supplémentaire

Les prérequis du comité régional



Nous avons identifié des éléments indispensables pour chacune des structures territoriales du mouvement. Ils sont des prérequis à la participation au Dispositif de Valorisation Territoriale.

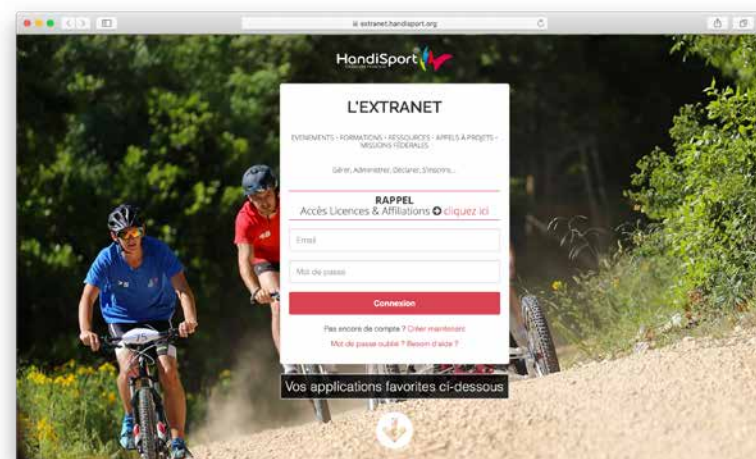
Afin de favoriser la communication et la structuration territoriale, il est demandé au CRH d'accompagner ses comités départementaux et d'analyser leurs demandes.

- **Effectuer son auto-évaluation 2023** sur l'extranet
- **Déposer sa demande** dans les délais, sur l'extranet puis sur le Compte Asso
- **Souscrire au Contrat d'engagement républicain**
- **Présenter un budget prévisionnel incluant l'année en cours : 2023-2024 ou 2024**
- **Présenter un projet sportif s'inscrivant dans la paralympiade 2020-2024** : diagnostic, forces, faiblesses, ressources, objectifs à court, moyen ou long terme, plan d'actions, critères d'évaluation
- **L'action "développement de la pratique" doit représenter au minimum 50 % de votre demande**
- **Disposer d'un technicien**, coordonnateur d'équipe technique régionale (ETR)
- **Disposer d'un référent Jeunes & PAS et d'un référent formation**
- **Réunir l'équipe technique régionale** en présence des techniciens des CDH au moins 3 fois par saison sportive
- Si besoin, **mettre à jour la liste de sports prioritaires régionaux**, en concertation avec vos CDH
- **Instruire les demandes DVT** de vos CDH

Critères d'évaluation

La commission s'appuie principalement sur ces critères pour déterminer le montant de votre aide financière.

- **Respect des prérequis**
- **Évolution du nombre de licenciés** et de structures affiliées
- **Ratio € / licences**
- **Qualité des actions présentées**
- **Régularité de la pratique** et pérennité des actions
- **Cohérence de vos actions** au regard de votre projet et de votre feuille de route
- **Qualité de l'auto-évaluation N-1**
- **Importance des sports prioritaires dans vos actions :**
proposer une action à minima dans 2 des 5 sports prioritaires fédéraux (athlétisme, cyclisme, natation, tennis de table, sports d'hiver)
- Avis de votre **référént régional de la DTN**
- **Votre engagement** dans la vie fédérale
- Avoir fait son CRF 2022 avant le 30 juin 2023
- Avoir constitué une Commission Régionale DVT



L'ensemble de vos demandes devra passer par votre espace DVT sur l'extranet

extranet.handisport.org

Engagement dans la vie fédérale

L'investissement de votre comité dans la vie fédérale en 2023

sera pris en compte lors de l'étude de votre dossier sur la base des items suivants :

Expertise & Formation

- Participation à une formation de formateurs
- Participation à une formation de dirigeants
- Participation à la conception pédagogique des formations du Pôle Expertise & Formation
- Participation aux publications du Pôle Expertise & Formation

Prévention

- **NOUVEAU EN 2024** Actions de sensibilisation des équipes aux attitudes déviantes
- **NOUVEAU EN 2024** Disposer d'un référent éducation et prévention dopage

Événements

- Participation aux FPE et JNH
- Proposition de sportifs au stage JAP National

Au niveau national

- Implication dans une commission sportive nationale
- **NOUVEAU EN 2024** Organisation d'une Commission régionale DVT
- Autres implications nationales



Vous retrouverez le détail de chaque item sur l'extranet : <https://extranet.handisport.org>

Outre-Mer

La FFH porte une attention particulière à ses comités et clubs ultra marins, découvrez les mesures spécifiques.



DVT

- L'enveloppe globale des territoires ultra marins est sanctuarisée. Les enveloppes sont fongibles d'un territoire à l'autre dans la limite d'une diminution de 50 % maximum par territoire.
- Pour les comités, les actions éligibles peuvent être choisies dans les feuilles de route des comités régionaux ou départementaux
- Les clubs ultra marins peuvent candidater au DVT dès leur première année d'affiliation à condition d'avoir au moins 2 licenciés sportifs différents au 1^{er} mars 2024
- Les clubs et comités peuvent déclarer des actions de déplacement vers la métropole pour participer à des compétitions nationales (hors compétition de haut-niveau)
- Des référents DTN dédiés (voir page 35)

ANS Équipements

- Les clubs et comités ultra marins peuvent bénéficier d'un financement jusqu'à 100 % pour l'acquisition de matériel sportif spécifique lourd et véhicules adaptés, dans le cadre de l'enveloppe nationale ANS Équipement (voir page 38).
- Le plan 5000 équipements / Génération 2024 est également mobilisable :
 - [Équipement – plan 5000](#)
 - [Contacts territoriaux équipements](#)



Ce qui change en 2024 & 2025

NOUVEAU EN 2024

Comité Régional Handisport

- Vous proposerez un montant d'aide à la commission pour vos CDH.
- Axe obligatoire : Animation et accompagnement des CDH.
- Dépôt de 8 actions maximum.
- Nombre de licences au 1^{er} mars 2024.

Clubs

- Projet associatif type "Mis à disposition des clubs".
- Éligibilité dès la première année d'affiliation si le club a au moins 10 licenciés sportifs au 31/12/23.

Pour toutes les structures

Sports délégués (voir liste page 14) :

- Pour les clubs uniports doubles affiliés, à la fois à une fédération homologue délégataire d'un para-sport et à la Fédération Française Handisport (FFH), les actions uniports présentées ne sont pas éligibles au titre du PSF (DVT) de la Fédération Française Handisport en 2024.

- Honorabilité (engagement) : tous les exploitants (dirigeants) et encadrants salariés ou bénévoles doivent se soumettre au contrôle d'honorabilité et avoir une licence cadre.

ATTENTION Les relances sur « Le Compte Asso » seront limitées à une seule relance au cours des 2 premières semaines de la campagne. Voir explications page 32.

NOUVEAU EN 2025

Pour toutes les structures

Prérequis

- Être affilié : 2023-2024 et 2024-2025, et pour 2024-2025 au 31/12/24.
- Nouveau projet demandé comprenant la nouvelle paralympiade (2025-2029).

Critères d'évaluation

- Mesure de l'évolution du nombre de licences au 31/12/24.

Sports délégués à d'autres fédérations et fédérations conventionnées

Sports délégués à d'autres fédérations par le Ministère des Sports

- Para Aviron
 - Para Badminton
 - Para Canoë
 - Para Danse
 - Para Dressage
 - Para équestre
 - Para Bras de fer
 - Para Golf
 - Para Handball
 - Para Hockey-luge
 - Para Judo
 - Para Karaté
 - Para Escalade
 - Handifly
 - Para Rugby à XIII
- Para Ski nautique
 - Para Wake
 - Para Surf
 - Para Stand-up paddle
 - Para Taekwondo
 - Para Tennis
 - Para Tir sportif
 - Para Tir à l'arc
 - Para Triathlon
 - Para Duathlon
 - Para Vol à voile
 - Para Voile
 - Para Volley
 - Handi Parapente

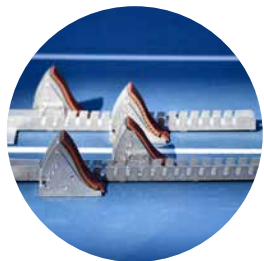
Fédérations conventionnées (au 01/01/2024)

- Fédération Française de Rugby
- Fédération Française de Ski
- Fédération Française de Football
- Fédération Française Basket Ball
- Fédération Française de Tennis de table
- Fédération Française de Cyclisme
- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Golf
- Fédération Française de Bowling
- Fédération Française de d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Union Nationale du Sport Scolaire
- Fédération Française du Sport Universitaire

Vous êtes limités à 8 actions et vous ne pouvez déposer une même action qu'une seule fois sur l'extranet.

Exemple :

« Je souhaite faire valoir un cycle de pratique en athlétisme et un cycle en natation ».



Méthode :

- Je choisis **Organisation de cycles de pratique :** initiation, perfectionnement, performance
- Dans la rubrique **sports concernés :** je renseigne ATHLÉTISME et NATATION.
- Je sélectionne les **événements associés** déclarés au calendrier.
- Dans la rubrique **descriptif :** je décris mes deux cycles
- Dans la rubrique **coût d'action :** je cumule le coût des deux cycles
- Dans la rubrique **objectifs :** j'indique mes objectifs pour chaque cycle

Gagnez du temps et optimisez le montant de votre subvention.

1

Présenter 8 actions maximum.

2

Ciblez prioritairement les actions de la thématique « *Développement des pratiques* » afin qu'elles représentent 50 % de votre demande.

3

Privilégiez vos sports prioritaires.

4

Aidez vos évaluateurs, soyez précis dans la description de vos actions.

5

Fixez-vous des objectifs précis quantifiables et facilement évaluables : *25 sportifs attendus...*

6

Privilégiez des actions cycliques ou pérennes.

7

Éviter de présenter des actions ayant de très faibles coûts.

8

Déclarez vos actions dans le calendrier des événements sportifs ou dans le calendrier des formations via l'extranet.

9

Présentez uniquement des actions que vous organisez et que vous supportez financièrement.

10

L'aide demandée dans chacune des 4 thématiques ne doit pas dépasser 80 % des coûts.

50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.

OBLIGATOIRE EN 2024

ACCOMPAGNEMENT DES CDH

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.

Animation de l'ETR

- Regroupements ou réunions réguliers, journées thématiques, formations techniques... minimum une action par trimestre

Animation et accompagnement du réseau des CDH

- Séminaire de CDH, journées thématiques, accompagnement DVT...



50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.

FORMATION

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.

Formation d'animateurs et de moniteurs multisports

- Nombre de sessions organisées et nombre de stagiaires formés dans votre région
- Valoriser les frais pédagogiques et logistiques de stagiaires bénévoles
- Valoriser le temps d'intervention des salariés de comités sur une formation fédérale
- Respect du cahier des charges fixé par le Service Recherche Expertise Formation
formation@handisport.org

Formation d'accompagnateurs et d'animateurs disciplinaires

- Dans vos sports prioritaires
- Nombre de sessions organisées et nombre de stagiaires formés dans votre région
- Valoriser les frais pédagogiques et logistiques de stagiaires bénévoles
- Valoriser le temps d'intervention des salariés de comités sur une formation fédérale
- Respect du cahier des charges fixé par le Service Recherche Expertise Formation
formation@handisport.org

50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.

Organisation de rencontres sportives régionales

- En priorité dans vos sports prioritaires
- Respect des cahiers des charges fixés par les commissions sportives le cas échéant
- Exemple : challenge des jeunes en athlétisme, championnat régional boccia, challenge premiers pas en développé-couché, etc.

Stage de perfectionnement

- Dans les disciplines paralympiques
- À minima : un stage de perfectionnement régional
- Une nuitée minimum
- Sur des disciplines paralympiques
- Pour des sportifs ayant un objectif d'accès à la compétition

Jeux Régionaux de l'Avenir

- Respect du cadre fédéral fixé

[En savoir plus](#)



50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.

Dispositif de gestion de matériel sportif mutualisé

- Banque de matériel mutualisé
- Organisation de prêt ou location...

Actions sportives avec les partenaires externes

- Nombre d'actions portées par le CRH contribuant au développement réalisées auprès des associations nationales de PSH et de leurs délégations locales, prothésistes...

Actions sportives en direction des nouveaux publics

- Exemples : féminines, seniors, DYS, maladies chroniques invalidantes...



50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.

DISPOSITIFS FÉDÉRAUX MULTIDISCIPLINAIRES

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.



Grand Handicap PEP'S

- Développement des activités physiques adaptées au sein des établissements spécialisés accueillant des jeunes ou adultes présentant un handicap moteur

[En savoir plus](#)



Sports de Nature HIGH FIVE

- Développement des sports de nature : à minima un cycle "Évolution" de 4 séances ou plus

[En savoir plus](#)

50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.

SPORT POUR DÉFICIENTS SENSORIELS (VISUELS ET/OU AUDITIFS)

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.



Sports pour Déficients Visuels

- Animation territoriale des sports pour déficients visuels pour les accompagner, de la découverte sportive à la pratique régulière, puis à la pratique compétitive



Sports pour Déficients Auditifs

- Animation territoriale des sports pour déficients auditifs pour les accompagner, de la découverte sportive à la pratique régulière, puis à la pratique compétitive

50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.

DISPOSITIFS FÉDÉRAUX UNIDISCIPLINAIRES

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.



Basket 3x3

- Tournoi respectant le règlement sportif éditée par la commission sportive basket-fauteuil

[En savoir plus](#)



HandiKids tennis de table

- Demi-journée d'animation sportive avec mise en place des ateliers HandiKids et certification par le passage des tests HandiKids

[En savoir plus](#)

50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.



Initiatives locales participant au développement

- de l'offre de pratique
- du nombre de clubs
- du nombre de licenciés



NOUVEAU EN 2024

Accompagnement des sportifs vers les stages et rencontres nationales

- À minima : un déplacement encadré par un technicien régional sur une rencontre nationale
- Hors actions liées au volet accession au sport de haut niveau

VOS ACTIONS

Promotion du SPORT SANTÉ



Coordination d'un projet Handisport Santé sur le territoire

- Promouvoir le Handisport Santé sur le territoire
- Inciter les comités départementaux à s'engager dans la démarche
- Inciter, accompagner et identifier des structures handisport de la région s'impliquant ou souhaitant s'impliquer dans les dispositifs de sport santé
- Se faire connaître comme un acteur du sport santé et créer du lien avec l'ARS

Organisation de formations animateur Handisport Santé

- Nombre de sessions organisées et nombre de stagiaires formés dans votre région
- Valoriser les frais pédagogiques et logistiques de stagiaires bénévoles
- Valoriser le temps d'intervention des salariés de comités sur une formation fédérale
- Respect du cahier des charges fixé par le Service Recherche Expertise Formation
formation@handisport.org

VOS ACTIONS

Accession au SPORT DE HAUT NIVEAU

Seules les disciplines ayant la reconnaissance de haut niveau seront prises en compte.
Voir page suivante.

Stage régional pour les jeunes à potentiel (JAP)

- À minima : organisation d'un stage JAP régional
- Prioritairement à Pâques
- Cahier des charges : jeunes@handisport.org



Initiatives locales

- Contribuant à l'orientation, la détection et la progression de nouveaux talents



Déplacements sur des compétitions en France métropolitaine

- Réservé aux territoires ultramarins



Disciplines ayant la reconnaissance de haut niveau.

Sports d'hiver

- Para Biathlon
- Para Curling
- Para Ski Alpin
- Para Ski de fond
- Para Snowboard



Sports d'été

Arrêté du 22/06/2022

- Para Athlétisme (piste et hors stade)
- Para Basket-Ball Fauteuil
- Boccia
- Bowling Sourds
- Para Cyclisme (piste et route)
- Para Escrime (épée, fleuret et sabre)
- Cécifoot (Football À 5 Dv)
- Football-fauteuil électrique
- Goalball
- Para Haltérophilie
- Para Natation
- Para Rugby-fauteuil
- Para Tennis de table



Actions sportives avec les fédérations conventionnées

- Actions contribuant au développement du nombre de pratiquants et de licenciés
- Actions contribuant à la mise en oeuvre de pratiques inclusives



Accompagnement des licenciés aux fonctions d'officiels et/ou de dirigeants de clubs

- Organisation et/ou participation à des sessions de formation
- Parrainages de jeunes licenciés aux fonctions d'officiels et dirigeants



Initiatives locales

- Véhiculant les valeurs d'éthique, de citoyenneté et de développement durable
- Favorisant l'engagement dans la vie bénévole (famille, jeunes...).

Votre année DVT 2024

Janvier

- Publication des feuilles de route sous réserve de validation des FDR par l'agence
- Dialogue CRH/CDH

Février

Sur l'extranet :

1. Auto évaluation des actions 2023 jusqu'au 5 mars
2. Demande 2024 : projet, budget prévisionnel, actions présentées jusqu'au 5 mars
3. Le CRH évalue les demandes de ses CDH jusqu'au 12 mars

Sur le Compte Asso :

Saisie des comptes rendus financiers des actions 2023.

Mars

- Commission nationale CRH et CDH
- Le CDH accompagne ses clubs dans l'élaboration de leur demande 2024, à défaut le CRH prend le relais

Avril

- Saisie des demandes 2024 par les comités et clubs **sur le Compte Asso** (ouverture prévisionnelle du 2 au 30 avril 2024)
- Le CDH évalue les demandes de ses clubs, à défaut le CRH prend le relais jusqu'au 10 mai

Mai

- Commission nationale Clubs

Juillet-Août-Septembre

- Versement des financements
- Envoi des notifications d'accord ou de refus par l'Agence nationale du Sport

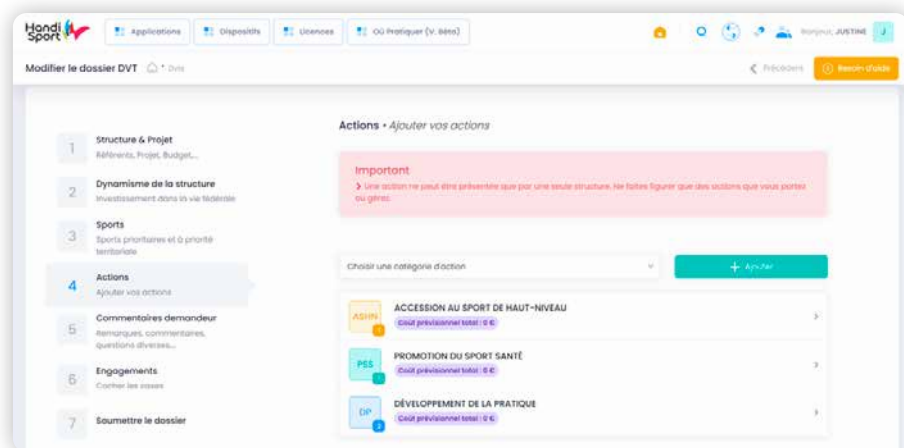
Mon parcours sur l'extranet

Gérez votre demande 2024 sur extranet.handisport.org

Étape 1 • Saisie de l'auto évaluation du DVT 2023

Étape 2 • Saisie de ma demande 2024

- Dépôt de mon projet et de mon budget prévisionnel
- Saisie de mes actions



Documents indispensables à télécharger

Ces deux documents seront disponibles sur votre espace DVT sur l'extranet et sont indispensables à vos démarches sur le Compte Asso.

Fin février / Doc n°1 : Aide à la saisie CRF

Après validation de votre auto-évaluation, téléchargez votre document d'aide à la saisie. Celui-ci vous permettra de compléter vos comptes rendus financiers sur le Compte Asso.

Fin mars / Doc n°2 : Aide à la saisie demande 2024

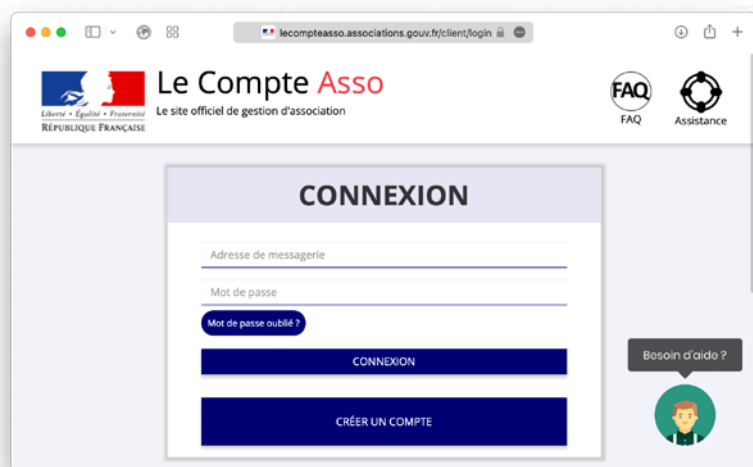
Après validation de votre attribution par la commission nationale DVT, téléchargez votre document d'aide à la saisie de votre dossier 2024.

Mon parcours sur le Compte Asso

Le Compte Asso est disponible toute l'année pour la mise à jour de vos documents administratifs.

Indispensable pour votre demande de subvention, vérifiez les informations concernant votre structure :
RIB, adresse mail, adresse postale.

lecompteasso.associations.gouv.fr



Documents du demandeur

- Votre budget prévisionnel 2023-2024 ou 2024
- Votre projet sportif s'inscrivant dans la paralympiade 2020-2024

Compte-rendu financier 2023

Si vous avez bénéficié d'une subvention en 2023, vous devez compléter le compte-rendu financier de vos actions 2023 en vous munissant du document "Aide à la saisie CRF". *Voir page précédente.*

Pièces à fournir

- Bilan financier et comptes de résultats 2023
- Rapport d'activité 2023

Relances “Le Compte Asso”

Les relances pour modifications concernent uniquement :

- Budgets (en cas d'erreur d'année)
- Modalités non éligibles
- Absences de pièces (budget, projet)
- RIB incorrect

Tout dossier présentant une pièce non recevable sera rejeté par la commission nationale.

Désormais les dossiers présentant des erreurs seront étudiés respectivement comme suit :

1. J'ai déposé mon dossier lors des deux premières semaines de la campagne (du 2 avril au 16 avril inclus, dates prévisionnelles)
 - **Je peux être relancé une fois pour modification de mon dossier**
2. J'ai déposé mon dossier lors des deux dernières semaines de la campagne (du 17 avril au 30 avril inclus, dates prévisionnelles)
 - **Je ne serai pas relancé en cas d'erreur dans mon dossier.**

Ma demande 2024 sur le Compte Asso

Vous serez informés de la date d'ouverture des dépôts de demandes 2024 ultérieurement

A. Pour bien démarrer

- Munissez-vous du CERFA de votre compte rendu financier 2023 obtenu via le Compte Asso
- Munissez-vous du PDF "Aide à la saisie de votre demande 2024" obtenu sur l'extranet

B. Connectez-vous sur lecompteasso.associations.gouv.fr

C. Saisissez votre demande 2024

1. Choisir la subvention "Projet sportif fédéral"
 2. Indiquer le code de subvention de votre région
 3. Si vous avez reçu une aide ANS au titre du DVT en 2023, cochez la case "Oui" à la ligne "Subvention obtenue pour le même dispositif l'an passé", et joignez le CERFA de votre "Compte rendu financier 2023" ainsi que les pièces justificatives "Bilan financier" et "Compte de résultat"
 4. Saisissez vos actions 2024 en suivant votre document "Aide à la saisie demande 2024"
5. **N'oubliez pas de cliquer sur Transmettre** en fin de procédure

Rappel des codes de subvention

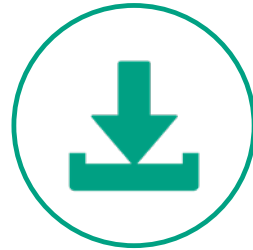
2056	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2057	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
2058	BRETAGNE
2059	CENTRE VAL-DE-LOIRE
2060	GRAND-EST
2061	HAUTS DE FRANCE
2062	ÎLE-DE-FRANCE
2063	NORMANDIE
2064	NOUVELLE-AQUITAINE
2065	OCCITANIE
2066	PAYS DE LA LOIRE
2067	PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
2068	GUADELOUPE
2069	MARTINIQUE
2070	GUYANE
2071	LA RÉUNION
2072	MAYOTTE



Pour consulter vos messages, cliquez sur le fil d'actualité en page d'accueil pour voir apparaître les messages du service instructeur.

Les guides du Compte Asso

Ces guides ont été réalisés pour vous accompagner dans vos démarches.
Vous pouvez les télécharger ci-dessous.



GUIDE / Compléter la partie administrative

GUIDE / Déposer un compte-rendu financier

GUIDE / Faire une demande Projet Sportif Fédéral

Projets sportifs territoriaux

Chaque année, l'Agence nationale du Sport accompagne près de 30 000 associations locales pour mener des actions en faveur du développement des pratiques sportives.



En 2023, 64 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des projets sportifs territoriaux (PST). Ces crédits, gérés par les services déconcentrés de l'État (DRAJES, SDJES), visent à financer l'emploi et l'apprentissage (voir page suivante), les dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique », ainsi des actions liées à la lutte contre toutes formes de violences dans le sport, à la promotion du sport-santé...

Le calendrier prévisionnel de la campagne 2024* ainsi que la note de cadrage régionale dépendent de votre région, consultez votre [DRAJES](#).

*** Dates d'ouverture et de fin de campagne, commissions d'attribution et avis emploi.**

1. Lutte contre les violences

Ce dispositif permet d'accompagner financièrement vos actions visant à prévenir et à lutter contre toutes les formes de violence dans le sport notamment sexuelles.

La fédération vous accompagne dans la mise en œuvre de vos actions de prévention.

Votre référente nationale

Sandrine Rabaud : s.rabaud@handisport.org



Projets sportifs territoriaux



2. Savoirs Sportifs Fondamentaux

- **Dispositif « j'apprends à nager » :**

Stage d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 18 ans et adultes de plus de 45 ans pendant les vacances scolaires, les week end ou lors des temps périscolaires.

- **Dispositif « aisance aquatique » :**

Actions d'apprentissage de l'aisance aquatique (capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situation en milieu aquatique) à destination d'enfants de 4 à 18 ans durant les temps scolaires, péri et extra scolaires.

Attention : seuls les projets encadrés par des intervenants formés « encadrant aisance aquatique » ou instructeur aisance aquatique » sont finançables.



- **Dispositif « savoir rouler à Vélo » :**

Il permet l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 18 ans. Il prend la forme de stages de 10h se déroulant en 3 étapes :

- **Savoir pédaler** : maîtrise des fondamentaux
- **Savoir circuler** : découverte de la mobilité en milieu sécurisé
- **Savoir rouler** : circuler en situation réelle

Les stages sont éligibles au financement ainsi que l'achat de petit matériel (500 euros unitaire max) nécessaire à la réalisation de ces stages.

Pour vous accompagner votre référente nationale Handisport
Élodie Espiau : e.espiau@handisport.org

ANS, emploi & professionnalisation

La professionnalisation du mouvement associatif est un axe fort des politiques publiques et un enjeu majeur pour garantir la mise en œuvre du projet sportif fédéral et de vos actions qui en découlent.



La fédération vous accompagne et vous encourage à solliciter les aides financières mises à disposition par l'ANS ainsi que par vos collectivités.

En 2024, l'ANS consacre 53,39 millions d'euros à l'emploi et à l'apprentissage. Les référents emploi de vos DRAJES pourront vous orienter utilement afin de mobiliser les différents dispositifs.

Chaque financement doit faire l'objet d'une évaluation et d'un compte rendu financier en fin de convention et avant tout renouvellement éventuel.

Repères : En 2023, la Fédération Française Handisport dispose de 172 emplois aidés par l'Agence nationale du Sport dans les territoires dont **81 postes ESQ Parasport.**

• Renouvelez vos postes ESQ s'ils arrivent en fin de convention cette année !

Votre référent national :

Jérémy Valomet – j.valomet@handisport.org

Les principaux dispositifs d'aide à l'emploi mobilisables

Sous réserve des nouvelles orientations ANS

Emplois Sportifs Qualifiés — ESQ parasport

- Convention sur 3 ans : 17 600 € annuels

Emplois Agence

- Durée : de 1 à 3 ans, renouvelable
- Plafond annuel 12 000 €
- Renouvellement selon orientation régionale (DRAJES)
- Priorisation 2024 : "Accompagnement PSF", "Animation Plan 5 000 Terrains de Sport" et Sport Féminin

Aide ponctuelle à l'emploi

- Durée : 1 an non renouvelable
- Plafond 12 000 €

1 000 emplois sociosportifs

- Clubs uniquement, dans l'une des 500 villes désignées comme prioritaires par le ministère des sports
- Pour les territoires ultra-marins toute ville disposant de QPV ou en territoire urbain carencé
- 100 % dédié à l'inclusion
- 60 000 € sur 4 ans

ANS Équipements



Les équipements sportifs à destination des personnes en situation

de handicap peuvent être financés par l'Agence nationale du Sport (plus de 3 M€ en 2024). **Nous détaillons ici l'enveloppe des équipements sportifs de niveau local (équipements mis en accessibilité).**

Équipements éligibles

- Mise en accessibilité d'équipement sportifs structurants : pontons, piscines, gymnases...
- Véhicules 9 places accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Matériel mutualisable et spécifique à la pratique des personnes en situation de handicap : rampe de boccia, fauteuil de sport...
- Aides espérées : 80 % du coût (100 % pour les territoires d'outre mer)

Repères équipements sportifs matériels & véhicules adaptés : 873 000 € alloués à 31 structures affiliées en 2023

Critères à respecter

- Matériel d'une durée de vie de 3 ans minimum, 5 ans pour les véhicules et équipements mobiles (remorques).
- Coût d'achat unitaire 500 € TTC minimum
- Prendre en charge a minima 20% du coût total de l'opération.
- Le budget global minimum doit atteindre 12500€ pour pouvoir prétendre à une subvention de 10000€. Pour atteindre le budget minimum subventionnable, les structures affiliées peuvent mutualiser leurs demandes avec leur ligue ou comité

En savoir + et candidater

- Aucune demande de subvention ne doit être adressée directement à l'ANS. **Contactez vos délégués territoriaux SDJES ou DRAJES**, ils vérifieront l'éligibilité de votre projet.
- Les demandes se font désormais en ligne à l'adresse suivante : <https://infraspport.agencedusport.fr/> durant le premier semestre de l'année civile.

Besoin d'aide ?

La FFH vous accompagne dans vos démarches : contactez-nous au démarrage de votre projet d'acquisition ou envoyez-nous votre dossier de demande en version numérique.

Votre référent national :

Emmanuel Buchoud – equipement@handisport.org

Vos contacts

Les référents régionaux de la DTN sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche DVT, n'hésitez pas à les solliciter.



Grand-Est, Île-de-France
Christophe CARAYON
c.carayon@handisport.org



Guadeloupe, Martinique, Normandie, Occitanie
Myriam LEGRAS
m.legras@handisport.org



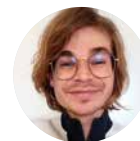
Bretagne, Centre Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Guyane, Mayotte
Cédric GARREAU
c.garreau@handisport.org



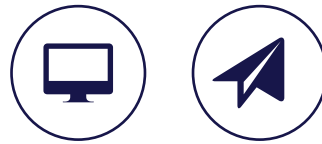
Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Hauts de France, Provence Côte d'Azur, Réunion
Emmanuel BUCHOUD
e.buchoud@handisport.org



Référente nationale
Justine WILLART
dvt@handisport.org



Suivi administratif
Jérémie VALOMET
dvt@handisport.org



Une question ? Consultez notre FAQ ou écrivez-nous :

dvt.handisport.org

